



N°3884  
Entrée le 07.04.2026  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 08.04.2026  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 7 avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Travail et à Monsieur le Premier ministre.

Dans son interview publiée dans le Tageblatt du 3 avril, Monsieur le ministre du Travail affirme d'une part « Ich glaube nicht, dass eine Kompromisslösung vom Regierungsrat angenommen worden wäre » et, d'autre part, que l'augmentation des salaires réels de 3,8 % est due au fait qu'il siège au Conseil du gouvernement.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quelle solution de compromis Monsieur le ministre du Travail aurait-il souhaité présenter au Conseil du gouvernement ?
- Quels mécanismes de concertation gouvernementaux auraient pu permettre de concilier au préalable les positions des différents ministres responsables de ce dossier capital pour le dialogue social en vue d'une éventuelle solution de compromis ?
- Quelles étaient les différentes positions défendues au sein du Conseil de gouvernement concernant l'augmentation du salaire social minimum ?
- Quelles ont été les positions divergentes discutées au gouvernement au sujet de l'adaptation du salaire social minimum à l'évolution des salaires ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Georges Engel  
Député